

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2021

---

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 89

présenté par  
M. Saint-Martin, rapporteur et M. Woerth

-----

### ARTICLE 12

I. – Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 59:

« V. – L'avis rendu public par le Haut Conseil des finances publiques en application du I de l'article 62 porte également sur le respect... (*le reste sans changement*). »

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.